

Les carrières hospitalo-universitaires

Pascal.Gu ret

CHU Henri Mondor.

Universit  Paris-Est Cr teil

Octobre 2011

Personnel médical et scientifique dans les CHU

- Personnel non titulaire
 - CCA : Chefs de clinique-Assistants
 - AHU : Assistants Hospitalo-Universitaires
 - Très récemment : Assistants Spécialistes (CHG)
- Personnel titulaire
 - PHU : Praticiens Hospitalo-Universitaires
 - MCU-PH : Maîtres de Conférence des Universités-Praticiens Hospitaliers
 - PU-PH : Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers

CCA et AHU

- CCA : disciplines cliniques
- AHU : disciplines biologiques ou mixtes (Radiologie)
- Postes ouverts après validation de l'internat et du DES (3 ans max); thèse; inscription au CNO
- Contrat de 2 ans + 1 an renouvelable 2 fois
- Prise de fonction au 1er novembre le plus souvent
- Fonctions de soins, d'enseignement (contrôle des connaissances) et de recherche

CCA et AHU : temps de travail

- Temps de travail : 11 demi-journées par semaine
- Visites dimanche et jours fériés dans cadre de continuité de service
- ARTT et plages additionnelles non applicables
- Congés annuels 30 jours ouvrables (samedis compris)
- Congé de maternité rémunéré + prolongation en surnombre
- Congé de paternité 11 jours
- Titres d'ancien CCA (2 ans au jour près) donne droit
 - au secteur 2
 - au concours de PH de type 1
- Salaires : 2500 /mois nets (prime de service public exclusif incluse) en Ile de France + gardes

Praticiens Hospitalo-Universitaires

- Postes ouverts aux anciens CCA (AHU), fin de fonction <2 ans
- Fonction universitaire temporaire
- Inscription préalable sur la liste d'aptitude PH (concours de type 1)
- Prise de fonction en Mai
- Contrat 4 ans max
- Dossier soumis pour avis au CNU
- En fin de mandat :
 - Pas de titularisation universitaire
 - PH sur liste nationale des postes vacants

Postes universitaires titulaires (MCU et PU-PH)

- Temps de travail : 11 demi-journées
- Charges de soins, d'enseignement, de recherche et d'administration (gestion du service, commissions locales ou nationales, sociétés scientifiques, agences régionales ou nationales, expertise...)
- Pas d' ARTT, ni rémunération pour continuité de service ni plages additionnelles
- Congés 30 jours ouvrables
- Nomination par concours (CNU)
- Avancement (changement de classe) proposé par CNU
- Particularités découlant de double appartenance
 - Rémunération universitaire et émoluments hospitaliers (début de carrière)
 - MCU : 3000 H + 1600 fac = 4600 (prime de service public exclusif incluse)
 - PU : 2800 H + 2700 fac = 5500 (prime incluse)
 - Protection sociale

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

- Diplôme universitaire national
- Finalité : accès au concours de PU-PH
- Niveau scientifique élevé (publications) et encadrement de jeunes chercheurs
- Ouvert aux docteurs en Médecine + Master (DEA) ou thèse d'université
- Autorisation d'inscription donnée par le Président de l'Université
- Jury

LMD : Licence, Master, Doctorat

- Réforme assez récente, dans but d'harmonisation européenne des diplômes universitaires
- Phase actuelle de transition (variantes régionales)
- Licence : équivalent fourni par études de Médecine
- Master :
 - M1 : ancienne Maîtrise de Sciences. Enseignement par facs de Médecine et de Sciences. Anciens certificats de Maîtrise et UV.
 - M2 : ancien DEA,. Durée 1 an. Après validation du D2 des études médicales et du M1.
 - Quelques Masters ouverts aux médecins mais grand nombre d'étudiants d'origine universitaire diverse et programme très scientifique
- Doctorat :
 - Remplace la Thèse de Sciences
 - Inscription ouverte aux titulaires du Master (et transitoirement du DEA)
 - Encadrement par directeur de thèse au sein d'une équipe de recherche
 - Mémoire et soutenance de thèse devant jury.

La « mobilité »

- Exigée des candidats PU-PH (concours de type 1) depuis 2006
- Exercice d'activités de soins, d'enseignement ou de recherche
- A l'étranger ou en France (mais dans un CHU différent de celui du candidat ou centre de recherche : INSERM, CNRS)
- Durée au moins 1 an (ou périodes de 3 mois minimum)
- Après la fin de l'internat et obtention du diplôme de Docteur en Médecine; possible avant le clinicat.
- Habilitation délivrée par le président de sous section du CNU

Concours de recrutement des MCU-PH

- Postes ouverts aux disciplines cliniques depuis 2002
- Postes attribués aux disciplines par les conseils de gestion des facultés de Médecine
- 1er concours ouvert
 - aux anciens CCA (AHU) < 45 ans
 - aux PH et PHU sans limite d'âge
 - HDR non exigée, mobilité non requise
- 2ème concours ouvert aux autres candidats mais titulaires de l'HDR ou d'une thèse de Sciences
- Candidats passent devant le jury du CNU : CV, épreuve de titres et travaux, réponses aux questions du jury, leçon

Concours de recrutement des PU-PH

- Ouverts aux candidats de nationalité française ou ressortissants de l'Union Européenne
- Concours de type 1
 - Anciens CCA (AHU) et PHU ayant > 2 ans d'ancienneté et < 45 ans
 - MCU-PH et PH sans limite d'âge
 - Candidats titulaires de l'HDR
 - Ayant satisfait à l'obligation de mobilité
- Concours de type 2
 - Chercheurs d'organismes publics
 - Titulaires de l'HDR
 - Mobilité non exigée
- Concours de type 3
 - PH au 6ème échelon
 - Titulaires de l'HDR
 - Mobilité non exigée
- Nombre de postes de concours de type 2 + 3 contingentés (1/6 de l'ensemble des postes des disciplines médicales)

CEHU : Conseil d'Evaluation Hospitalo Universitaire

- Création adoptée par le Collège des enseignants de Cardiologie en Juin 2005
- Réunion annuelle, au cours du « Printemps de la Cardiologie »
- Publique
- Ouverte aux candidats faisant de la carrière HU leur objectif professionnel principal
- Inscription facultative, libre, accordée par le président de sous section du CNU
- Présentation
 - CV, titres et travaux et projets HU
 - devant conseil composé de membres du CNU et le président de SFC
 - Délivrance d'une évaluation des forces et des faiblesses des dossiers
- Objectifs :
 - pour les candidats : se faire connaître et s'auto évaluer vs collègues
 - pour les équipes HU : connaissance du « vivier national »
- Ce n'est pas un « pré CNU »

Conclusion

- Coupure du cordon ombilical avec le milieu hospitalier et universitaire souvent appréhendée
- Informations sur les avantages et inconvénients
- Choix assez précoce dans vie professionnelle en raison des exigences administratives et universitaires requises